



Municipalité
1513 Hermenches

Monsieur Dominique Blondel
Chemin de la Verne 15
1513 Hermenches

Hermenches, le 28 avril 2016

Autorisation municipale – parcelle 87 – Pavillon de jardin et places de parc

Monsieur,

La Municipalité autorise la construction du pavillon de jardin et de deux places de parcs sur la parcelle 87, selon plan déposé le 4 avril 2016. L'abattage de 3 arbres est également autorisée.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches

Marlène Rod Trauffer
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.